

## CONCLUSION

par Paul Vialle<sup>1</sup>

Monsieur le Président, chers confrères,

Après les exposés de la séance, riches et très complémentaires, il m'a été demandé de proposer une conclusion, tâche difficile compte tenu de la qualité des présentations faites.

Je voudrais, faisant appel à mon expérience personnelle, l'axer autour de trois regards croisés découlant de mon expérience passée :

- Celui du responsable de recherche,
- celui de l'hydraulicien et de l'aménageur,
- celui du responsable de grandes politiques publiques.

### Le responsable de recherche

Un travail énorme a été effectué, et sur une longue durée. Un pôle de compétence Sol-eau a été créé entre INRA, BRGM et Cemagref-IRSTEA. Un lien fort avec le lycée agricole de Yvetot s'est installé.

Après l'intervention introductive de François Papy, dans une étude très fouillée, Philippe Martin a analysé « *Les effets de l'évolution de l'agriculture sur le ruissellement érosif* » et l'incidence actuelle et future des modifications de comportement des agriculteurs ; il nous a montré que mieux valait rechercher une gamme de solutions plutôt que la meilleure solution moyenne, que des marges de manœuvre existent à l'intérieur de chaque exploitation, que la coordination entre exploitations n'est pas toujours nécessaire, mais qu'elle peut apporter un plus ; un scénario avec diminution des herbages peut néanmoins aller de pair avec une réduction des ruissellements. Les outils pour ce faire existent : assolements infiltrants et techniques modifiées permettent un abaissement du tiers du ruissellement par rapport à la situation de départ.

Véronique Souchère nous a montré avec la « *Conception et utilisation du jeu de rôle pour faciliter la concertation* » que le chercheur pouvait aller très loin, puisque l'outil proposé permet de recréer un nouvel espace de dialogue local : les divers acteurs individuels et publics, grâce à ce modèle, peuvent se retrouver autour d'une table – ou d'un écran – pour échanger, avec des proximités et des convergences retrouvées. Elle nous a même montré qu'avec l'introduction d'une monnaie fictive, le RUIDOR, les joueurs pouvaient « battre monnaie »...

De nombreux autres travaux existent depuis longtemps ce thème ; je citerai Michel Sébillotte, Jean Boiffin, Dominique King, grâce à la mobilisation du département INRA des Sciences pour l'action et le développement (SAD) cher à François Papy ; ont aussi été réalisés d'autres travaux, comme des mémoires de fin d'études d'AgroParisTech par exemple.

La recherche nous permet donc :

- de savoir,
- de savoir ce que l'on peut faire,
- de connaître le coût de ce que l'on peut faire, et le niveau d'acceptabilité des dépenses.

Nous savons bien tous que la tâche de la recherche est un éternel travail de Sisyphe, que de nouvelles techniques culturales sont envisageables, entraînant d'autres recherches (comme les semis sans labours) ; de toute façon, l'accroissement des recherches sur de nouvelles pratiques agronomiques est une nécessité mondiale, comme l'a souligné notre confrère Jean Dunglas. Globalement la recherche a travaillé depuis longtemps, beaucoup, en réunissant disciplines et institutions, en se coordonnant avec d'autres partenaires

---

<sup>1</sup> Correspondant de l'Académie d'Agriculture de France, vice-président honoraire du CGAAER.

publics et je crois pouvoir résumer le sentiment collectif en disant qu'elle a en la matière fait remarquablement son travail, et qu'elle continue à le faire.

### **L'hydraulicien et l'aménageur**

Devant un tel problème, les responsables publics se sont eux aussi mobilisés. Jean-François Ouvry nous a brossé un exposé complet de l' « *Historique de la gestion collective du ruissellement érosif en Pays de Caux* » depuis 30 ans.

Bernard Bourget, qui fut DRAF pendant 6 ans en Haute-Normandie dans la 2<sup>ème</sup> moitié des années 90, m'a fait part de son expérience et de ses réflexions, comme d'ailleurs Guy Fradin, récemment encore directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Un préfet de région, Bruno Fontenaist, ancien ingénieur des ponts et chaussées, s'est de par sa formation intéressé à ce phénomène et s'est beaucoup impliqué avec le Conseil général de Seine maritime. Les dégâts causés par les crues sont considérables : entre 1997 et 1999, leur estimation est de 61 millions d'euros, pour 21 000 ha concernés, soit 3 000 €/ha sur 3 ans. On peut d'ailleurs regretter que les règles assurancielles soient telles que les compagnies d'assurance ne peuvent pas ou ne veulent pas consacrer une partie des indemnités versées à une amélioration de la situation !

Bassins de rétention, petits barrages et lacs collinaires (6 millions de m<sup>3</sup> de retenues au total) banquettes, bandes enherbées, fascines, haies, toutes sortes de travaux de petite ou moyenne hydraulique ont été financés et effectués. L'interconnexion des syndicats d'eau, utile, est moins facile que dans le sud de la France, l'abondance de la ressource ayant favorisé un certain individualisme dans le pays de Caux, et a donc été moins mise en œuvre qu'ailleurs. Globalement, bon nombre de mesures curatives ont été prises, même si plus et mieux est toujours possible. Mais tout ceci ne saurait remplacer des mesures préventives adéquates.

Des mesures drastiques ont été prises de longue date par la ville de Munich autour de ses captages ou plus récemment par la société Nestlé à Vittel dans un cas en imposant l'agriculture biologique, dans l'autre en prescrivant des cahiers des charges contraignants, une fois « réglée » la question du foncier. Les moyens limités des collectivités cachoises – malgré des densités élevées de population 100 à 150 habitants au km<sup>2</sup> – n'ont pas permis de prendre des mesures préventives énergiques analogues, d'où la persistance des difficultés au niveau de l'eau potable.

Globalement, les aménageurs et les hydrauliciens ont fait ce qu'ils ont pu, même si davantage pourrait toujours être imaginé, mais à un coût de plus en plus élevé, les mesures préventives type Munich ou Vittel posant des problèmes financiers et sociétaux difficiles à surmonter...

Les syndicats de bassins versants élargissent leurs compétences et fusionnent. D'autres outils auraient aussi pu être testés, au niveau gouvernance territoriale, comme les associations syndicales autorisées (ASA), qui ont montré leur pertinence en matière d'irrigation ou de drainage : elles pourraient se révéler fort utiles pour une gestion plus collective de l'érosion par les agriculteurs. Les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE), qui sont aussi des outils contraignants, peuvent également jouer ce rôle. Le principe pollueur-payeur est oublié, comme l'a souligné notre président, même si son application est dans ce cas moins évidente, le Code civil précisant que le fonds inférieur est tenu de recevoir les eaux du fonds supérieur... Mais on verra dans un instant que le véritable souci est à un tout autre niveau.

### **L'ancien responsable de politiques publiques**

La première remarque consiste à constater l'instabilité réglementaire en France : après la relance agronomique, puis le fonds de gestion de l'espace rural (FGER), sont venues les mesures agro-environnementales (MAE), auxquelles ont succédé les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), abolis quelques années plus tard, et l'on parle maintenant de Groupements d'intérêt économique et écologique (GIEE). Un peu trop systématiquement peut-être, on abroge pour ré-inventer, la résultante risque bien d'être un électro-encéphalogramme plat, l'attentisme ou l'effet d'aubaine restant dominants.

La deuxième remarque, de fond celle-là, concerne la politique agricole commune (PAC). On a vu que le mouvement économique général depuis une trentaine d'années amène à une disparition des prairies permanentes au profit des cultures de rente (céréales, plants de pommes de terre notamment). Ce mouvement est important, profond et durable. En 1992, les mesures PAC prises en faveur du maïs ensilage sont venues accentuer encore le déséquilibre entre productions herbagères et grandes cultures : il aurait fallu favoriser l'herbe, on a accordé un surcroît d'aide au maïs. Au niveau de la PAC, pour des raisons historiques, l'essentiel des aides financières (1<sup>er</sup> pilier) est allé aux grandes cultures (grand bassin parisien, Bretagne, etc.)

au détriment du sud et de la montagne. Une régionalisation des aides, en France, ne ferait donc que prolonger les déséquilibres actuels compte tenu du fait qu'elle ne pourrait que geler les références historiques. On gardera donc le système national, mais en tendant vers une homogénéisation entre cultures qui ne pourra être que graduelle, avec en ligne de mire l'horizon 2020, voire plus tard. C'est alors seulement que les aides directes à l'hectare pourraient être les mêmes, supprimant enfin l'avantage donné au maïs, alors qu'il faudrait le plus vite possible donner un avantage à l'herbe. Si l'on voulait rendre l'herbe « attrayante » pour un agriculteur, il faudrait probablement, si l'aide est de 200 €/ha pour les autres cultures, aller vers 250 €/ha pour la prairie. La Commission dit fort bien qu'il faut maintenir les surfaces en prairies au titre du verdissement de la PAC. Or les retournements vont continuer de plus belle : les mesures prévoyant l'interdiction de retourner les prairies permanentes seront sans effet, celles-ci étant le plus souvent déclarées comme prairies temporaires... De plus, en cas de changement d'exploitant, la contrainte est levée !

Reste le 2<sup>ème</sup> pilier, pour financer des actions telles que celles décrites par JF Ouvry. Actuellement, les crédits du 2<sup>ème</sup> pilier ne représentent qu' 1/9 de ceux alloués au 1<sup>er</sup> pilier. Il est prévu d'augmenter significativement ce chiffre mais, pour l'instant, à chaque arbitrage sur les crédits à venir de la PAC, c'est le 2<sup>ème</sup> pilier qui fait l'objet d'ajustements à la baisse.

On voit bien que la source profonde des déséquilibres constatés sur le terrain depuis 30 ans, la hausse du prix des cultures de vente au détriment de l'herbe, risque de perdurer compte tenu de l'évolution démographique mondiale, et que la PAC risque de ne pas pouvoir faire plus que de supprimer à moyen terme certaines aides qui accroissaient encore le déséquilibre. C'est peu, et ce sera long !

### **Conclusion... de la conclusion !**

Une recherche qui fait remarquablement bien son travail, des aménageurs et des hydrauliciens qui font ce qui est en leur pouvoir dans des conditions financières difficiles, et plus à titre curatif que préventif : c'est très positif. En revanche, les tendances économiques vont pour l'instant dans le mauvais sens, la machine bureaucratique infernale continue à uniformiser, indépendamment du contexte territorial, et un certain pessimisme ne peut être écarté.

Et ce que l'on peut constater dans le pays de Caux risque de s'étendre à l'Aisne, au Pas-de-Calais, à l'Alsace ou au Gers. Le changement climatique risque fort d'amplifier singulièrement le phénomène, à une échelle mondiale cette fois. Les exposés précédents nous ont appris beaucoup sur l'origine, les solutions et leurs limites actuelles. Il est essentiel de se donner des degrés de libertés suffisants pour que des politiques européennes essentielles retrouvent des degrés de liberté et s'adaptent à la grande diversité des réalités territoriales. Un espoir néanmoins réside dans le fait que la large distribution des sols loessiques en Europe pourra faciliter la recherche d'une solution au niveau PAC.

Le XIX<sup>e</sup> siècle avait su lutter contre l'érosion par les programmes de restauration des terrains en montagne (RTM), le reboisement de l'Aigoual devant protéger le port de Bordeaux. Il serait inimaginable que le XXI<sup>e</sup> ne sache pas faire preuve de la même efficacité pour un problème somme toute plus limité, et qui est partiellement la conséquence d'une politique européenne commune emblématique : la PAC.